

Edito

Madame, Monsieur,
Chers Vaudais,

Ce numéro de Mémoire vive n'a qu'un objectif : vous informer de toutes les dispositions pouvant vous être utiles dans la grave situation sanitaire que traverse notre pays et le confinement qui s'impose à tous.

Des directives ont été données pour interdire les rassemblements, les sorties, les spectacles, les marchés forains et des règles strictes sont appliquées partout pour faire face à la menace virale. Nous avons donc bien évidemment reporté les activités que nous avons programmées à votre attention et parmi elles le très attendu repas des seniors. La santé passe avant tout.

En lien avec l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture, j'ai pris un certain nombre de décisions pour réorganiser le fonctionnement des services municipaux afin d'assurer l'indispensable continuité du service public dans ses missions essentielles.

Depuis le 16 mars, nous nous sommes mobilisés afin que les soins, l'aide à domicile, le portage des repas, l'aide aux courses soient renforcés, que la sécurité soit assurée, que l'entretien et le nettoyage des espaces publics se poursuivent, que l'accueil des enfants de soignants soit maintenu, que les actes urgents d'état civil soient possibles, qu'un accueil Mairie soit effectif (à l'Hôtel de Ville et à la Mairie annexe)...

Nous avons également maintenu notre standard téléphonique joignable au 04 72 04 80 80 afin de répondre aux Vaudais et créé une adresse mail confinement@mairie-vaulxvelin.fr permettant de recueillir les demandes, suggestions ou questions.

Aussi, dans ces circonstances où il nous faut concilier les mesures de protection des Vaudais sans mettre en danger nos agents municipaux, je vérifie quotidiennement les dispositifs mis en œuvre afin de les adapter, les améliorer, les modifier si nécessaire.

Depuis le 23 mars, en application des directives préfectorales, les marchés alimentaires vaudais de proximité qui avaient été maintenus, réorganisés et sécurisés, en accord avec les services de l'État, sont donc suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Pour autant, en fonction de l'évolution de cette crise sanitaire, et en cas de difficulté sérieuses pour des Vaudais nécessitant une proximité d'approvisionnement alimentaire, je me réserve la possibilité de demander une dérogation afin de rétablir tel ou tel marché ; bien évidemment en réinstaurant les règles strictes de circulation, de distanciation et de protection que nous avons appliquées avant la suspension.

Dans un contexte totalement inédit, d'une gravité majeure, nous veillons donc à prendre les décisions qui conviennent.

Je sais que les Vaudais apprécient à sa juste valeur le travail des personnels de santé, médecins, infirmiers, aide soignantes, pharmaciens ; de nos policiers et des forces d'urgence ; des commerçants, des employés et de tous ceux qui contribuent à notre approvisionnement ; de nos agents qui nettoient et assainissent nos rues, nos locaux, nos espaces ; de nos agents qui télétravaillent depuis chez eux et de tous ceux qui permettent la continuité des missions de service public. Ils font un travail exemplaire qui honore et grandit la fonction publique territoriale.

Dans cette épreuve, chacun d'entre nous est dans l'obligation de respecter les directives pour éviter la propagation de l'épidémie, mais il nous faut aussi rester solidaires et attentifs aux autres, notamment aux plus âgés, aux plus fragiles, aux plus seuls.

Chacun d'entre nous peut avoir connaissance de Vaudais dans des difficultés aggravées par la situation et nous devons être vigilants, en alerte pour ne laisser personne isolé et en danger. Notre Collectivité ne peut tout savoir, tout connaître, tout repérer. L'intervention de chacun, où qu'il se trouve, peut être vitale.

Aussi, je vous demande d'être attentif afin d'identifier toute situation de vulnérabilité. Si vous avez connaissance d'une personne isolée, en difficulté pour faire ses courses ou nécessitant une prise en charge particulière en raison du confinement, je vous serais reconnaissante de nous le signaler par téléphone au 04 72 04 78 40 ou au 04 72 04 80 04. Vous pouvez également envoyer un courriel à confinement@mairie-vaulxvelin.fr.

Nous saurons répondre à toute demande, à tout signalement.

Je vous remercie de vous mobiliser dans cette action de veille, dans cette solidarité que notre Ville porte en elle en tout temps et en toute circonstance, a fortiori face à ce fléau qu'il nous faut combattre unis. Bien qu'à distance les uns des autres, les Vaudais n'ont jamais été aussi engagés ensemble dans un tel combat commun qui abolit tout clivage.

Vous trouverez dans ces pages des informations qui peuvent s'avérer précieuses, en particulier les coordonnées de la plateforme médicale que les médecins vaudais et la Ville ont mise en place. N'hésitez pas à nous solliciter.

Continuez de vous protéger et d'appliquer les mesures barrières.

Merci de votre attention.

Avec toute ma considération et mon fidèle dévouement.

Hélène GEOFFROY

Maire de Vaulx-en-Velin

Vice-présidente de la Métropole de Lyon

CORONAVIRUS

CONFINEMENT SERVICES MAINTENUS EQUIPEMENTS FERMÉS
CONSIGNES SANITAIRES FOIRE AUX QUESTIONS INFOS & CONTACTS

Protégez-vous, protégez vos proches et les autres...

RESPECTONS LES CONSIGNES

Pour contacter la mairie :

E-mail : confinement@mairie-vaulxenvelin.fr

Tél : 04 72 04 80 80

Le confinement et les gestes barrières sont la meilleure des protections pour vous et pour les autres

Gestes barrières

Pour préserver notre santé et celle de notre entourage, appliquons les gestes barrières :

- se laver les mains très régulièrement,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- saluer sans se serrer la main, ni s'embrasser,
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter,
- respecter une distance minimale d'un mètre entre chaque personne.

Confinement

Déplacements interdits sur l'ensemble du territoire français.

Deux documents permettent exceptionnellement des déplacements très brefs et justifiés :

- l'attestation de déplacement dérogatoire,
- l'attestation de déplacement professionnel.

Désormais les attestations sur supports numériques sont autorisées.

Les personnes dépourvues des attestations de déplacement seront verbalisées (135 à 3750 €) et risquent 6 mois d'emprisonnement en cas de récidives.

L'ensemble des animations et activités programmées pour les seniors sont annulées ou reportées jusqu'à nouvel ordre.

Le repas des seniors, prévu les 6 et 7 avril, est reporté à une date ultérieure.

Madame la Maire, l'ensemble des élus et des services municipaux de Vaulx-en-Velin vous remercient de votre compréhension et comptent sur le sens civique de chacun.

Parmi les services actifs

Afin d'enrayer la progression de la pandémie, des mesures exceptionnelles sont activées jusqu'à nouvel ordre. Seul leur strict respect partout dans le pays permettra d'enrayer la progression de l'épidémie de coronavirus.

Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation suivie par notre Ville en étroite collaboration avec le gouvernement, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture du Rhône.

Le Service municipal des retraités et le CCAS voient leurs services maintenus, adaptés et renforcés afin de répondre aux besoins des seniors, des personnes en situation de handicap et des personnes les plus fragiles et vulnérables.

Des permanences téléphoniques sont assurées de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 :

- Hôtel de Ville : 04 72 04 80 80, de 9h à 17h, du lundi au vendredi.
- Mairie annexe : 04 72 37 53 15, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h, du mardi au vendredi.
- CCAS : 04 72 04 80 04 (pour les situations les plus urgentes comme l'aide alimentaire)
- Service municipal des retraités : 04 72 04 78 40 (pour toute question ; pour le signalement de personnes âgées isolées en difficulté et pour toute évaluation de situation ou besoin)
- Portage de repas à domicile : 04 72 04 78 84
- Service Aide à Domicile : 04 72 04 78 46 – 04 72 04 78 86
- Service de Soins Infirmiers à Domicile : 04 72 04 78 43
- Service portage de courses (réservé et adapté en fonction des situations ; voir p.3) : 04 72 04 78 40

Si vous avez connaissance de personnes en situation de fragilité ou en danger, contactez par téléphone le CCAS au 04 72 04 80 04 ou le Service municipal des retraités au 04 72 04 78 40. Vous pouvez également envoyer un courriel à confinement@mairie-vaulxenvelin.fr.

LES SERVICES AUX SENIORS VAUDAIS

SERVICE D'AIDE À DOMICILE :

04 72 04 78 46 ou 04 72 04 78 86

Le Service d'aide à domicile intervient au domicile des personnes retraitées ou handicapées pour effectuer les actes de la vie courante comme l'entretien du logement, les courses, la lessive, le repassage, le repas, les petites démarches administratives. L'auxiliaire de vie sociale peut également assister les personnes dans les actes essentiels que sont l'aide au lever, l'aide à la toilette, l'aide à la prise des repas, etc. Les aides à domicile exercent une profession à vocation sociale et apportent un réconfort moral aux personnes isolées.

En fonction de son état de santé, la personne aidée peut percevoir une prise en charge financière de l'intervention, par la Métropole de Lyon ou les caisses de retraite.

Durant cette période de confinement, les actes essentiels sont prioritaires auprès des personnes fragilisées.

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE :

04 72 04 78 43

Le Service de soins infirmiers à domicile (**SSIAD**) a pour mission de contribuer au soutien à domicile des personnes. Les interventions de l'équipe d'aides-soignantes, 7 jours sur 7, sont supervisées par l'infirmière coordinatrice du service. Elles consistent à réaliser, au domicile des bénéficiaires, des soins d'hygiène, de confort et de surveillance. Ces actes ont pour objectifs de préserver l'autonomie de la personne âgée et de lui permettre de rester plus longtemps dans son cadre de vie habituel.

Ce service est destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, sur prescription médicale : **la prise en charge par la Sécurité Sociale est totale.**

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS :

04 72 04 78 84

Le service de portage de repas contribue au soutien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap. Il permet de bénéficier de repas 7 j/7 de façon ponctuelle ou durable et de conserver ainsi une alimentation équilibrée et variée.

Des menus spécifiques sont proposés et adaptés en fonction du régime alimentaire des personnes (classique, diabétique, sans viande, hachés ou mixés) et un potage peut être ajouté pour le soir.

Le prix est établi en fonction des ressources. Les agents du portage de repas ont une mission de veille et de sécurité auprès des bénéficiaires ; ils apportent aussi un réconfort et une écoute par leurs interventions quotidiennes.

AUTRES MESURES SPÉCIFIQUES ACTIVÉES :

04 72 04 78 40

SERVICE DE PORTAGE DE COURSES :

04 72 04 78 40

Dans cette période de confinement, le Service municipal des retraités assure un service de portage de courses pour les seniors, les adultes handicapés et les personnes résidant à leur domicile et dans l'impossibilité physique de se déplacer et sans aucun entourage pour les aider. L'agent municipal vient prendre la liste de courses et le moyen de paiement, puis effectue les courses dans un commerce de Vaulx-en-Velin avec accès prioritaire.

REGISTRE PERSONNES VULNERABLES

Le dispositif du plan d'Alerte et d'Urgence Grand Froid ou Canicule a été activé au regard de la crise sanitaire que nous traversons. Les personnes âgées vulnérables ou en situation de handicap, vivant sur la commune, sont inscrites sur un registre nominatif confidentiel qui permet de mobiliser nos agents et de faciliter l'intervention des services sanitaires et sociaux. Sont concernées : les personnes résidant à leur domicile : de 65 ans et plus (60 ans et plus, si reconnues inaptes au travail) ; les adultes handicapés ; toute personne fragilisée et en danger aggravé par le confinement.

Le Service municipal des retraités inscrit les personnes qui en font la demande (par lettre, par téléphone ou par courriel) : 41 avenue Gabriel Péri 69120 Vaulx-en-Velin.

Tél : 04 72 04 78 40 – Fax : 04 72 04 78 41

mail : service.retraites@mairie-vaulxenvelin.fr

La confidentialité est assurée par le secret professionnel qui lie les agents, nommément désignés par la Maire. Ils sont les seuls habilités à enregistrer et traiter ces données. Service et intervention : Les personnes inscrites sont régulièrement contactées par téléphone dès le plan déclenché pour vérifier qu'elles sont en capacité de faire face à la situation.

Les coordonnées téléphoniques d'un référent (amis, voisins, service d'aide à domicile, etc.) sont utiles en cas de difficulté ou de non réponse.

SERVICE DE VEILLE SOCIALE : 04 72 04 78 40

Une veille sociale a été mise en place pour les personnes vulnérables, âgées et isolées qui bénéficient, en cette période de confinement, d'une attention particulière.

Il s'agit d'un contact téléphonique effectué auprès de la personne pour maintenir le lien social, s'assurer qu'elle se porte bien et rester vigilant à sa situation.

CORONAVIRUS – COVID19

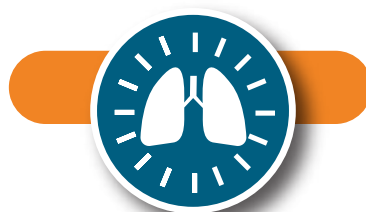
Permanence téléphonique médicale à Vaulx-en-Velin



**Vous avez les symptômes du virus (toux/fièvre) ?
Vous n'arrivez pas à joindre votre médecin traitant ?
Ou vous n'en avez pas ?**

Appelez le 09 71 00 03 67

**du lundi au vendredi de 9h à 16h
Un professionnel de santé pourra vous proposer rapidement
une consultation médicale adaptée**



Vous êtes essoufflé ?

Appelez directement le 15

**Santé
Commune**

**FONDATION
DISPENSARE
GÉNÉRAL DE LYON**
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
Centre Jean Goullard

**Soins Primaires
Vaulx-en-Velin
(SPVV)**

vaulx-en-velin
MÉTROPOLE DE LYON

*Une initiative de l'association Soins primaires à Vaulx-en-Velin (SPVV), du Centre de santé Jean Goullard
et du centre Santé Commune, avec le soutien de la Ville de Vaulx-en-Velin.*

www.vaulx-en-velin.net